

## Association sans but lucratif

### L'ASBL

L'Asbl est une association qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales et qui ne recherche pas à procurer à ses membres un gain matériel.

L'ASBL est dotée d'une personnalité juridique, c'est-à-dire qu'elle constitue une entité propre qui empêche les tiers de se retourner contre une personne précise. Elle est titulaire de droits et d'obligations. Les membres disposent d'une responsabilité limitée et n'engagent en principe pas leur patrimoine pour les engagements de l'ASBL.

Cependant, s'il y a eu faute de gestion, les administrateurs peuvent être tenus responsables.

L'ASBL permet entre autres d'émettre des contrats, d'obtenir des subsides, d'établir des factures, d'ouvrir un compte au nom de l'ASBL et de posséder un numéro de TVA.

Il n'est pas nécessaire de disposer un capital de départ.

### La notion de but de lucre

Une ASBL se doit d'accomplir, à titre principal, des actes civils et de ne pas chercher à procurer à ses membres un gain matériel. Les membres ne peuvent recevoir des bénéfices qui résulteraient des activités de l'association.

Cependant, à condition que le but social le permette, une Asbl peut exercer à titre subsidiaire une activité commerciale, à la condition expresse que le bénéfice soit affecté à son but social.